



Lettre aux porteurs des parts FCP FOURPOINTS THEMATIC SELECTION

Code ISIN :

Part R : FR0010405001

Part G: FR0014000CO1

Objet : FUSION - ABSORPTION du FCP FOURPOINTS THEMATICS SELECTION par le FCP le FCP NOVA DYNAMIQUE

Paris, le 18/12/2024

Mesdames, Messieurs

Vous êtes porteurs de parts R et G du FCP Fourpoints Thematics Selection dont la société de gestion est AMPLEGEST.

Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

La société de gestion a décidé de fusionner votre fonds Fourpoints Thematics Selection dans le fonds Nova Dynamique (ex : Latitude croissance).

Le Comité de Direction de la société, lors de sa réunion du 3 septembre 2024, a approuvé la fusion/ absorption du FCP Fourpoints Thematics Selection par le FCP Nova Dynamique dans le cadre de la refonte de la gamme de fonds diversifiés de la société de gestion.

Cette fusion résulte de l'absorption de la société Fourpoints IM par Amplegest à la fin du mois de juin 2024 et traduit la volonté d'Amplegest de rationaliser sa gamme de fonds diversifiés.

Le fonds absorbant, NOVA Dynamique, offre aux investisseurs un profil de risque similaire, il intègre des critères ESG dans sa gestion et il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais supérieure à 7% par an pour la part A, 7,6% par an pour la part FC et 8% par an pour la part I sur la durée de placement recommandée. Cet objectif est associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Le Fonds, est un fonds d'allocation internationale, le fonds cherche à maximiser le rendement au travers d'une gestion active et flexible sur l'ensemble des zones géographiques, et l'ensemble des secteurs et à des fins de diversification l'ensemble des classes d'actifs actions, taux, crédit, monétaire, devises...).

Quand cette opération interviendra-t-elle ?

Cette opération entre en vigueur le 28/01/2025 sur les valeurs liquidatives datées 28/01/2025 et calculées le 29/01/2025.

Attention, pour le bon déroulement de ces opérations, vous ne pourrez ni souscrire de nouvelles parts ni demander le rachat de vos parts du 21/01/2025 après 11h au 28/01/2025 11h. Le fonds ayant une

50 boulevard Haussmann
75009 PARIS
Tel : +33 (0)1 40 67 08 40
Fax : +33 (0) 1 40 67 08 41
www.amplegest.com

Agrément AMF GP 07-000044
Numéro d'immatriculation ORIAS : 08 046 407
SAS au capital de 1 638 790 €- RCS Paris 494 624 273-
Code NAF 6630Z



valorisation quotidienne, la dernière valeur liquidative sur laquelle pourront s'exécuter des souscriptions ou des rachats avant l'opération de fusion, sera celle du 21/01/2025.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts à tout moment dans la mesure où l'OPCVM ne prélève pas de frais de sortie.

Quel est l'impact de cette modification sur le profil de rendement/ risque de votre investissement ?

- **Modification du profil rendement/ risque** : Oui
- **Augmentation du profil rendement/ risque** : Non
- **Augmentation potentielle des frais** : Oui
- **Ampleur de l'évolution du profil rendement/ risque** : Très Significatif¹



Quel est l'impact de cette opération sur votre fiscalité ?

- **Pour les personnes physiques**, en application de l'article 150-0 B du Code Général des Impôts, la plus-value d'échange bénéficie du régime du sursis d'imposition jusqu'à la cession des parts dans la mesure où la soulte perçue ne dépasse pas 10% de la valeur des titres reçus à l'échange. Cette condition est vérifiée pour tous les porteurs puisqu'il n'y a pas de versement de soulte, les titres échangés étant décimalisés.
- **Pour les personnes morales** soumises à l'impôt sur les Sociétés, la plus-value résultant de l'échange de titres est soumise aux dispositions de l'article 38-5 bis et aux règles applicables en vertu des dispositions de l'article 209-0 A du Code Général des Impôts.

¹ Cet indicateur se base sur l'évolution du SRI et l'évolution de l'exposition du fonds à une ou plusieurs typologies de risques.

○

Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez actuellement des parts et le futur fonds ?

Voici les principales différences entre votre fonds actuel **Fourpoints Thematics Selection** et votre futur fonds **Nova Dynamique (ex : Latitude Croissance)**.

Dénomination	Fourpoints Thematics Selection (absorbé)	Nova Dynamique (ex : Latitude croissance) (absorbant)
Acteurs intervenant sur le fonds /la SICAV		
CAC	KPMG	Grant Thornton Audit

Régime juridique et politique d'investissement		
Objectif de gestion	L'objectif de gestion est d'obtenir une performance annuelle nette de frais de gestion supérieure à 6% pour la part R et à 6.90% pour la part G, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, par la gestion discrétionnaire d'un portefeuille majoritairement exposé aux marchés actions internationaux.	Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice. Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais supérieure à 7% par an pour la part A, 7,6% par an pour la part FC et 8% par an pour la part I sur la durée de placement recommandée. Cet objectif est associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).
Critères extra-financiers pris en compte ou modifiés (uniquement dégradations significatives) dans la méthode de gestion	Article 6	Article 8

Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques			
Exposition au risque actions	[80% ; 100%]	[65% ; 110%]	+
Investissement en direct en actions	[0% ; 40%]	[65% ; 110%]	+
Investissement dans des actions de petites capitalisations	[0% ; 10%] Capitalisations boursières inférieures à 1 Md€	[0% ; 60%] Capitalisations boursières inférieures à 150 M€	+
Investissement dans des actions de moyennes et grandes capitalisations	[0% ; 40%]	[65% à 110 %]	+

Exposition au risque de change	[0% ; 100%]	[0% ; 110%]	+
Exposition aux produits de taux	[0% ; 20%]	[0% ; 50%]	+
Instruments de taux spéculatifs	0%	[0% ; 50%]	+
Fourchette de sensibilité au risque de taux	-	entre 0 et +3.	+
Exposition aux marchés émergents			
- Taux	0%	[0% ; 50%]	+
- actions	[0% ; 10%]	[0% ; 60%]	+
Parts et actions d'OPCVM	[50% ; 100%]	[20% ; 100%]	=
Parts et actions de FIA	[0% ; 30%]	[0% ; 30%]	=

Frais			
Frais de gestion financière	1.8% Part R 0.9% Part G	1.9% Part A 1.30% Part FC 0.9% Part I	
Frais de fonctionnement et autres services		0,10% TTC	
Frais indirects (commissions de souscriptions rachats et frais de gestion liés aux investissements dans des OPCVM ou FIA)	2%	0.50%	
Commissions de mouvement	0.50% Dont 0.45% pour la société de gestion et 0.05% pour le dépositaire	Par la société de gestion : néant Par le dépositaire : Néant sur les actions Néant sur les obligations Néant sur les OPC 10 euros ou équivalent devise HT maximum sur les futures et options (par lot)	
Commission de surperformance	Part R : 20% de la surperformance au-delà de 6% annualisés Part G : 10% de la surperformance au-delà de 6,9% annualisés	Part A : 20% TTC de la surperformance nette de frais fixes de gestion au-delà de 7% l'an Part FC : 20% TTC de la surperformance nette de frais fixes de gestion au-delà de 7,6% l'an	



		Part I : 20% TTC de la surperformance nette de frais fixes de gestion au-delà de 8% l'an	
--	--	--	--

Modalités de souscriptions/Rachats		
Plafonnement des rachats*	Non	oui

Informations pratiques		
Dénomination	Fourpoints Thematic Selection	NOVA DYNAMIQUE
ISIN	Part R : FR0010405001 Part G : FR0014000CO1	Part A : FR0011511773 Part FC : FR001400SOL9 Part I : FR0011511799

Le projet de fusion a reçu l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 13/12/2024.

Éléments clé à ne pas oublier pour l'investisseur

Les opérations de fusion/absorption feront l'objet d'un contrôle par le commissaire aux comptes, en vertu de l'article 411-48 du règlement général de l'AMF. Le rapport émis par le commissaire aux comptes pourra être obtenu, sur simple demande auprès de Amplegest.

Nous rappelons à tous les porteurs qu'il est important de prendre connaissance du DIC et du prospectus de Patrimoine International pour avoir une information complète sur coûts et risques du FCP. Ces documents sont disponibles gratuitement sur simple demande, et par tout moyen auprès de notre société. Ils sont disponibles sur le site www.amplegest.com.

Nous invitons tous les porteurs à se rapprocher de leur conseiller habituel pour tout complément d'information ou tout éclaircissement.

En vous remerciant de votre confiance, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Marie Vandermarcq Saltiel
Présidente d'Amplegest

DocuSigned by:
VANDERMARQC-SALTIEL
B75C962868EE4A4...

50 boulevard Haussmann Tel : +33 (0)1 40 67 08 40
75009 PARIS Fax : +33 (0) 1 40 67 08 41
www.amplegest.com

Agrément AMF GP 07-000044
Numéro d'immatriculation ORIAS : 08 046 407
SAS au capital de 1 638 790 €- RCS Paris 494 624 273-
Code NAF 6630Z

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES PORTANT SUR LA FUSION / ABSORPTION DU FCP
Fourpoints Thematics Selection par le FCP Nova Dynamique**

1. Information sur le calcul de la parité

Le nombre de parts R libellées en Euro du FCP Fourpoints Thematics Selection à attribuer sera déterminé, sous contrôle du Commissaire aux Comptes, selon le calcul suivant :

$$\text{Nombre de parts du fonds absorbant} = \frac{\text{VL du fonds absorbé} * \text{Nombre de parts du fonds absorbé}}{\text{VL du fonds absorbant}}$$

A titre d'exemple sur la base des valeurs liquidatives du 2 décembre 2024 calculées le 3 et 4 décembre 2024 :

	Fourpoints Thematic Selection R	Nova Dynamique A
Actif Net en €	8 223 442.62	17 206 346.68
Nombre de parts en circulation	92 918.7178	91 745.1613
Valeur liquidative en €	88.50	187.54

Le nombre de part Nova Dynamique A créées serait de $(8\,223\,442.62 / 187.54) = 43\,849.0061$ actions

La parité serait alors de $43\,849.0061 / 92\,918.7178 = 0.4719$

Pour 1 part A de Fourpoints Thematic Selection, le porteur recevra 0.4719 part A de Nova Dynamique.

Le calcul de la parité entraîne le calcul d'un rompu. Le rompu sera acquis à Amplegest et représente au total 124.38 €, soit 0,6633 parts, soit 0.00% de l'encours du fonds absorbant.

Le nombre de parts G libellées en Euro du FCP Fourpoints Thematics Selection à attribuer sera déterminé, sous contrôle du Commissaire aux Comptes, selon le calcul suivant :

$$\text{Nombre de parts du fonds absorbant} = \frac{\text{VL du fonds absorbé} * \text{Nombre de parts du fonds absorbé}}{\text{VL du fonds absorbant}}$$

A titre d'exemple sur la base des valeurs liquidatives du 15 octobre 2024 calculées le 16 octobre 2024 :

	Fourpoints Thematic Selection G	Nova Dynamique FC
Actif Net en €	1 138 664.58	5 205.56
Nombre de parts en circulation	9 365.0411	51
Valeur liquidative en €	121.54	102.06

Le nombre de part Nova Dynamique FC créées serait de $(1\,138\,664.58 / 102.06) = 11\,156.8154$ actions

La parité serait alors de $9\,365.0411 / 11\,156.8154 = 1,1913$

Pour 1 part G de Fourpoints Thematic Selection, le porteur recevra 1.1913 part FC de Nova Dynamique.



Le calcul de la parité entraîne le calcul d'un rompu. Le rompu sera acquis à Amplegest et représente au total 24.69 €, soit 0.2419 parts.

2. Délai des porteurs pour exercer leurs droits (article 411-56 du règlement général AMF)

Les porteurs sont informés qu'ils peuvent demander le rachat de leurs parts sans frais à tout moment dans la mesure où l'OPCVM ne prélève pas de frais de sortie.

Annexe 2 : GRAPHIQUE DE COMPARAISON DE L'HISTORIQUE DES VALEURS LIQUIDATIVES

les VL des 2 OPCVM ont évolué comme suit :

